

GUIDE DU CANDIDAT AU DOCTORAT

Vous vous préparez à soutenir une thèse en vue d'un doctorat. Pour vous, elle concrétisera un travail d'information, de recherche, d'analyse, de rédaction. Pour la communauté universitaire - étudiants, chercheurs, enseignants, elle représentera une information scientifique originale, validée par l'obtention d'un titre. A tous égards, la valorisation de ce travail sera indispensable.

- Votre thèse devra être *aisément repérable*, c'est-à-dire signalées dans le catalogue de la bibliothèque de l'établissement de soutenance, le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (SUDOC). (<http://www.sudoc.abes.fr>)

-
- Votre thèse devra être *accessible*, c'est-à-dire qu'elle devra pouvoir être **consultée**, tant dans la bibliothèque de l'université de soutenance que sur Internet, et *conservée* dans de bonnes conditions.

- L'évolution des technologies conduit à privilégier la diffusion électronique sur Internet sans exclure les autres modes de diffusion. Les thèses sont désormais produites sous leur forme numérique

Vous êtes tenu à certaines obligations de caractère réglementaire. Votre participation active aux opérations de dépôt et de signalement sera le meilleur gage d'une valorisation efficace de votre travail. Le service des thèses et la bibliothèque de l'université Paris 7 sont en mesure de vous renseigner sur les modalités de dépôt.

L'objectif de ce guide est de vous recommander un modèle de présentation à suivre lors de la rédaction. Lors du dépôt, une fiche explicative vous sera remise, qui vous aidera à remplir le formulaire d'enregistrement de thèse soutenue.

1 - Au moment de la rédaction : que faire ?

Présenter le manuscrit pour faciliter sa lisibilité

Les **recommandations** qui suivent ont pour but de spécifier et compléter les directives de la norme *AFNOR Z41-006* pour la présentation des thèses en vue de faciliter leur lisibilité, leur identification et leur diffusion.

Les thèses sont diffusées telles qu'elles sont reçues : Il n'y a ni mise en page ni nouvelle saisie. Il est donc nécessaire de veiller à la bonne présentation comme à la correction orthographique.

Règles de présentation générale

Il est recommandé de justifier le texte, de choisir un caractère de bonne lisibilité d'une taille suffisante (12 points en moyenne), de taper le texte avec un interligne simple ; il peut être agrandi et de laisser une marge de 2,5 cm à gauche et à droite, 1,5 cm minimum en haut, 2 cm minimum en bas.

Page de titre :

Elle doit mentionner :

- le nom de l'établissement qui délivre le grade de docteur, suivi éventuellement de celui de l'école doctorale, Le nom de l'université doit apparaître sous la forme suivante :
UNIVERSITE PARIS.DIDEROT (Paris 7) SORBONNE PARIS CITE
- -le type de doctorat
- -le champ disciplinaire dans laquelle la thèse est soutenue
- -le nom de l'auteur. Il sera saisi en majuscules. Pour les femmes mariées, la règle administrative veut que soit utilisé d'abord le nom patronymique suivi éventuellement du nom de femme mariée. Les mentions "épouse" et "née" ne doivent pas être utilisées.
- -le titre de la thèse Une thèse est d'autant mieux diffusée qu'elle est aisément repérable. Il est donc important que le titre apporte une information précise et pertinente. Chaque mot significatif du titre est indexé et interrogeable dans le catalogue.
- -le nom du directeur de thèse doit être saisi en majuscules et le *prénom* en *minuscules*. S'il y a deux directeurs, retenir le directeur principal. Pour les thèses soutenues dans le cadre d'une procédure de co-tutelle entre établissements français et étrangers, utilisez "/" pour séparer les noms des deux directeurs de thèses.
- -la date de soutenance
- -les noms des membres du jury.

(Modèle de présentation de page de titre et de première de couverture :)



UNIVERSITE PARIS.
DIDEROT (Paris 7)
SORBONNE PARIS CITE

ECOLE DOCTORALE :

Laboratoire ou unité de recherche

DOCTORAT

Discipline

AUTEUR (nom prénom, nom de jeune fille pour les femmes mariées)

TITRE (dans les deux langues)

Thèse dirigée par.....

Soutenue le

JURY

(nom, prénom, fonction dans le jury)

M.
M.
M.
M

, Président

S'il est désigné avant la
soutenance

Graphiques, tableaux, cartes, photographies, documents multimédia

Les graphiques, tableaux, cartes etc. sont soit créés à partir d'un logiciel spécifique, soit numérisés par les services de l'établissement pour créer la copie numérique de la thèse.

Les documents photographiques doivent être nettement contrastés. Les photographies en couleurs doivent être de bonne qualité. Si elles ne sont pas prises par un appareil photographique numérique, elles doivent être numérisées.

Concernant les documents multimédia fournis avec la thèse, il est fortement recommandé d'utiliser des formats normalisés et ouverts tels que :

- JPEG, PNG ou VML pour les graphiques
- MP-3 pour les documents sonores
- MPEG pour les vidéos.

Bibliographie

Le candidat présentera les différentes sources auxquelles il a recours d'une manière claire, cohérente, ordonnée, conforme aux normes en vigueur et aux usages de la discipline. Il peut aussi prendre conseil auprès de la bibliothèque.

Numérotation des pages

La pagination doit être continue, commencer dès la page de titre et englober annexes, illustrations, tableaux, bibliographie...

Avant-propos et remerciements

Ils sont disposés sur la page suivant celle du titre.

Table des matières

La table des matières est la liste des titres de chapitres, (divisions et subdivisions avec leur numéro), accompagnés de leurs numéros de page. La liste des documents placés en annexe à la thèse doit être donnée à la fin de la table des matières. La table des matières est placée en début de document, après la page de titre et les remerciements. Quand la thèse regroupe un ensemble de documents, la liste doit en être donnée, qui se substitue à la table des matières.

Notes

Les notes explicatives sont données en bas de la page concernée. Les citations, les publications citées et les notes sont identifiées par un numéro placé en indice au-dessus de la ligne, ou placé sur la ligne entre parenthèses après le nom, mot ou phrase qu'il concerne. Ce numéro renvoie à la " Bibliographie" placée après le corps du texte.

Numérotation des pages

La pagination doit être continue, commencer dès la page de titre et comprendre obligatoirement les annexes, les pages d'illustrations, les tableaux, la bibliographie...

Bibliographie

Les documents cités dans le corps du texte ou donnés comme information bibliographique supplémentaire sont énumérés dans une liste dite « Bibliographie » classée par ordre alphabétique d'auteur ou de titre pour les publications anonymes. **Ils doivent être numérotés.** Leur nombre figurera sur la première page du *Formulaire d'enregistrement de thèse soutenue*, rubrique "Nombre de références bibliographiques" et fera partie du signalement de la thèse. Cette bibliographie est placée après le texte principal et avant les annexes. Elle est rédigée selon des indications précises données ci-après à l'alinéa "Description bibliographique".

Description bibliographique

La règle d'or : Un système **cohérent** de présentation et de ponctuation doit être utilisé pour toutes les références apparaissant dans la publication. Chaque élément doit être nettement séparé de l'élément suivant (par un point ou un tiret...). **La même présentation doit être suivie tout au long de la publication**

Classement des références : Classer toutes les références par ordre alphabétique des noms d'auteur, ou du titre lorsque la publication est anonyme.

Rédaction des références : Voici quelques exemples types ; pour les cas complexes, se référer à la norme Z 44-005, *Références bibliographiques, contenu, forme et structure*.

1) Articles de périodiques - Ordre des éléments de la citation : NOM¹, Prénom², Titre de l'article, Titre de la revue abrégé³, Année, Tome, n° du fasc.(facultatif mais recommandé), pages⁴.

Exemples :

WEAVER, William. The Collectors : command performances. Architectural Digest, December 1985, vol. 42, n°12, p. 126-133

Exemple d'un article tiré de l'Encyclopédie Médico-Chirurgicale :
CHEVALIER Th., MIGNON M. Motricité de l'estomac et de l'intestin grêle.
Encycl. Méd. Chir., Gastro entérologie, 1, 9000-A20, 1988, 6p.

1 - Lorsqu'il y a plus de 3 noms, on peut se contenter d'indiquer les 3 premiers. Lorsqu'un ou plusieurs noms sont omis, on ajoute après le dernier <et al.> (et alii) (Norme Z 44 005).

2 Le prénom en entier ou l'initiale du prénom, si cela n'entraîne pas de confusion quant à l'identité de la personne.

3 Les abréviations des titres de revues sont normalisées. Voir le cédérom MYRIADE, ou MEDLINE et autres bibliographies spécialisées.

4 Première et dernière page précédée ou non de p.

2) Ouvrages, chapitre d'un ouvrage collectif - Ordre des éléments de la citation : NOM, Prénom, Titre de l'ouvrage.- énième Edition), Ville d'édition : éditeur, année d'édition. Nombre de vol., nombre de pages.- (Nom de la collection ; n° de la collection)

Exemple :

- *ouvrage ayant 1 ou plusieurs auteurs*

LEFEBVRE E., POURCELOT L.
Echographie musculo-tendineuse. – 2^e éd.
Paris : Masson, 1991.- 133 p.- (Collection d'imagerie radiologique)

- *ouvrage collectif*

Cancers de l'enfant / éd. par Jean LEMERLE.
Paris : Flammarion, 1989.- 676p. (Encyclopédie des cancers, 3)

- *citation d'un chapitre d'un ouvrage collectif*

OPPENHEIM, D. L'Enfant, son cancer, ses parents, ses soignants
In : *Cancers de l'enfant* / éd. par Jean LEMERLE Paris : Flammarion, 1989.- p. 218-231.- (Encyclopédie des cancers)

- *collectivités auteurs*

ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Guide d'exercice professionnel à l'usage des médecins.- 15^e éd.
Paris : Masson, 1988.- 2 vol., 1515p.

3) Congrès - Ordre des éléments de la citation : INTITULE DU CONGRES (n° de la session ; Année de la session ; Lieu du congrès),Titre du congrès. Ville d'édition : Editeur, Année d'édition.- pages.

Exemples :

- *Congrès paraissant sous forme d'ouvrage*

Réunion d'une association

ASSOCIATION MONDIALE DE PSYCHIATRIE ET DE PSYCHOLOGIE LEGALE. Congrès international (1 : 1988 : Paris)

Paris : Expansion scientifique française, 1991. - 432p.

Congrès avec un nom particulier

CONGRES FRANCOPHONE DE NEUROGERIATRIE ET DE GERONTO-PSYCHIATRIE (9 : 1990 : Paris)

Actualités en neurogériatrie.../actes réunis par J. BILLE.

Marseille : Solal, 1991.- 235p.

Congrès, séminaires... sans nom particulier

L'Alimentation des femmes enceintes : colloque international, Paris, Maison de la chimie, 28 février 1986 / ed.

Jean REY, Emile PAPIERNIK

Paris : CIDL, 1986.- 181p.

- *Congrès paraissant dans une revue*

Réunion d'une association

SOCIETE FRANCAISE D'HEMATOLOGIE. Congrès (11 : 1991 : Lyon)

Nouv. Rev.Fr. Hématol, 1991, 33,2, 55-222.

Congrès avec un nom particulier

JOURNEE DE PATHOLOGIE INFECTIEUSE PEDIATRIQUE (8 : 1991 : Paris)

Les diarrhées infectieuses de l'enfant

Med. Mal Infect., 1991, 21, n°spécial octobre, 555 -623 hors-série, 6-108

Congrès, séminaires... sans nom particulier

Antibiothérapie orale des infections respiratoires acquises en ville ; place du céfuroxime axetil : symposium (1991 : Paris) Med. Mal Infect., 1991, 21, hors-série, 6-108

4) Thèses - *Ordre des éléments de la citation* : NOM, Prénom, Titre de la thèse. - Nombre de pages, Th. ou Th. D (s'il s'agit d'une thèse d'exercice) : Discipline : Ville : Année ; n°

Exemple :

GOUDOT, Benoît

L'Arthroscopie du poignet. Indications diagnostiques et thérapeutiques. A propos de 65 cas.- 352p.

Th : Méd. : Nancy I : 1991 ; 258. (*Pour Paris, préciser le CHU* : Th : Méd. : Paris 5, Cochin-Port Royal : 1990 ; 31.)

Pour les **brevets**, voir *Norme Z 44 005*, § 7.12. Pour les documents électroniques, indiquer l'URL. Pour plus de précisions, se référer à la *norme Z 44 078*.

Présentations des références bibliographiques pour des documents électroniques.

Plusieurs types de documents électroniques peuvent être utilisés : ouvrage, articles de périodiques, prépublications, messages électroniques. Les messages électroniques, personnels ou issus de listes et de forums de discussions doivent pouvoir être produits.

Pour d'avantage de précision se reporter à la norme AFNOR Z 44-005-02 *Information et documentation. Références bibliographiques. Partie 2 : Documents électroniques, documents complets ou parties de documents* (hors prépublications).

Exemples :

CARRIERE, Laurent. Hypertextes et hyper liens au regard du droit d'auteur : quelques éléments de réflexion. Les Cahiers de propriété intellectuelle (en ligne). Septembre 1997 (réf du 19 octobre 1998), p. 467-490. Disponible sur : <http://www.robic.ca>

Remarques : Il n'est pas obligatoire d'aller à la ligne entre les éléments de la citation. Les publications d'un laboratoire doivent être accompagnées de l'adresse du laboratoire. Les photocopiés de cours et les articles en cours de soumission ne doivent pas apparaître dans la bibliographie, mais en note de bas de page.